



MAIRIE D'ASLONNES

23 JUN 2017

1200

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction départementale des Territoires  
Service Eau et Biodiversité

Poitiers, le

22 JUN 2017

Mesdames et Messieurs les maires

Le département de la Vienne est marqué depuis l'été 2016 par un très fort déficit de pluie qui a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines, et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées. Ainsi la situation hydrologique est très préoccupante et risque de se détériorer rapidement.

J'ai été amenée à prendre pendant la période de printemps des mesures d'interdiction, et pour ce début de campagne d'été des mesures de restriction des usages de l'eau sur plusieurs secteurs, conformément aux arrêtés cadre définissant les mesures de limitation et de suspension des usages de l'eau sur les différents bassins versants du département.

Si la situation météorologique actuelle persistait, et au vu de la situation des nappes d'eaux souterraines et du débit des rivières qui révèlent un risque de pénurie, des mesures exceptionnelles de limitation des usages agricoles, domestiques et industriels par pompage dans les cours d'eau ou dans les eaux souterraines par forage, seront nécessaires à la préservation de la ressource en eau.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Je vous invite à sensibiliser l'ensemble des usagers de votre commune, et en premier lieu les services techniques sur la situation afin d'adopter un comportement économe en eau en limitant les usages non prioritaires comme le lavage des bâtiments et des voiries, l'arrosage des espaces verts et terrains de sport, l'alimentation des fontaines et jets d'eau, le lavage des véhicules ou le remplissage des piscines privées.

Je vous rappelle que le remplissage des plans d'eau et les manœuvres de vannes sur les cours d'eau sont interdits sur tout le département depuis le 12 avril 2017.

La mobilisation de tous les usagers doit permettre de retarder un étiage sévère susceptible de toucher l'ensemble des usagers.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète

Marie-Christine DOKHÉLAR

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de la Vienne